

La Gazette de Québec.

No. 4391.]

JEUDI, 4 OCTOBRE 1832.

[Tome 69.

NOUVELLES RECENTES.

Falmouth, 20 août. Le bateau à vapeur l'*Alban*, arrive à l'instar de la Méditerranée. Il a touché à Oporto, qu'il a quitté le 15. Don Pedro se tenait renfermé dans la ville, et ne pouvait dépasser ses postes avancés, faute de cavalerie.

Oporto, 8 août. Le 6 au soir, nos troupes sortirent au nombre d'environ 2,000 hommes pour aller surprendre l'ennemi. Le 7 au matin, elles attaquèrent sur tous les points et réussirent à emporter les fortes positions. On assure qu'elles se sont emparées de 4 pièces de canon. Quoiqu'il en soit de ce dernier avantage, il est certain que l'ennemi, fort de 8,000 hommes, a été jeté dans la plus grande confusion et a souffert une perte considérable. De notre côté, un de nos régiments animé par la victoire, s'est laissé emporter à la poursuite et s'est avancé si loin au milieu de l'ennemi, qu'il n'a pu faire retraite qu'avec une perte de 25 hommes tués et 60 blessés. Les français et les anglais n'ont pris aucune part à cette action.

Falmouth, 21 août.—L'*Ebenezer*, qui arrive à l'instar de Portugal, confirme les nouvelles données par l'*Alban*, sans en apporter de plus récentes. Don Pedro a expédié six transports pour charger des provisions; on peut attendre leur arrivée à tout instant. L'*Ebenezer* a passé entre les deux flottes qui se tiennent à portée de canon et s'observent sans montrer l'intention d'en venir à un engagement immédiat. L'amiral Sartorius n'avait pas la moitié de ses forces dont une partie tient la côte bloquée, et l'autre sans doute est trompée par le mouvement de l'escadre ennemie qui, au sortir du Tage, semblait se diriger vers Madrid. Je ne doute pas qu'une action décisive n'ait lieu aussitôt que Sartorius aura rassemblé tous ses bâtiments.

Sur terre, de légères escarmouches ont eu lieu, mais le manque de cavalerie empêche don Pedro de faire aucun mouvement important. Tout dépend des escadres, car si don Miguel pouvait venir mettre le siège devant Oporto, il faudrait bientôt évacuer la place qui serait prise par la famine. Le but de Sartorius est de diviser l'escadre ennemie, et il ne peut espérer qu'en un temps de calme, par lequel son bateau à vapeur le remorquerait jusqu'à portée de l'abordage, ou en une tempête qui, en dispersant les bâtiments de l'ennemi, lui donnerait la chance de les battre séparément.

La maille de la Turquie apporte des nouvelles de Constantinople du 25; la prise de Damas, et les progrès de l'armée égyptienne avaient jeté l'allarme dans la capitale de l'empire ottoman.

L'irritation en Allemagne s'est accrue par le bruit qui s'est répandu qu'on avait voulu assassiner le fils aîné de l'empereur d'Allemagne.

Les fonds de la banque d'Angleterre qui étaient le 16 à 202 ont baissé le 23 à 185. Cette baisse a été occasionnée par la nouvelle que le comité, avait établi que les fonds de réserve de cette banque que l'on estimait à cinq millions, ne sont en réalité que de trois millions. Ces fonds ont été réduits par des dépenses, et des sacrifices, qu'il a fallu faire en payant en espèces; les pertes seules causées par les forgeries de Fauntleroy s'élevaient à £360,000. On a fait quelques estimés, qui font voir, que si l'on arrêtait tout à coup les opérations de cette banque, la valeur des fonds ne seraient pas plus de 130 par cent. Ces bruits ont causé une agitation considérable parmi les actionnaires. Le 16, il se fit une assemblée des propriétaires où le gouverneur leur mit sous les yeux quelques tableaux lumineux relativement à la banque, d'après lesquels il paraissait, que les profits indivis de la banque sont de £2,900,000 et qu'en prenant la valeur des bâtiments, des fonds morts, la valeur en faveur des propriétaires, était de £1,000,000. La baisse dans le prix des actions, commença immédiatement après cette assemblée.

On avait reçu en Angleterre des nouvelles de Lisbonne du 10, et celles d'Oporto, du 16 août. L'escadre de don Miguel composée du don Juan, du port de 74 canons, de trois frégates, et de trois autres petits vaisseaux, s'était montrée près d'Oporto, suivie à quelque distance par l'amiral Sartorius, avec une frégate, et le bateau à vapeur le "*Romeo*". Le 14, ils étaient à 6 lieues du port. Il paraît qu'à cause de la supériorité des équipages et des vaisseaux voiliers de la flotte de don Pedro. Ces deux flottes sont obligées, de la suivre et de l'observer, et d'attendre l'occasion de la séparer, pour l'attaquer ensuite. Il y avait un engagement dans la nuit, pendant lequel Sartorius réclama de grands avantages, ayant tué et blessé cinq ou six hommes dans chacun des vaisseaux de l'escadre de don Miguel, et ayant coupé une des voiles de don Juan. Le 16, les deux flottes étaient encore au delà de la barre, mais sans qu'il y eut eu d'autre engagement. L'escadre de don Miguel s'était approché du fort St-Jean, mais sans tirer un seul coup de canon. Les relations de terre, disent que les stations d'Oporto étaient dans une vive anxiété, s'attendant à deux ou trois attaques simultanées de la part des troupes de don Miguel. Les marchands de cette ville sont dans la plus grande alarme, comme il s'attendent bien qu'il n'en résultera que de grands dommages à leurs propriétés.

Le commandant en chef de l'armée portugaise est arrivé à ses lignes devant Oporto, accompagné de sir J. Campbell, avec des renforts considérables, principalement de cavalerie, et l'on s'attendait, que l'ordre pour monter à l'assaut allait être donné immédiatement. Cette ville étant actuellement bloquée de toutes parts; le résultat ne peut pas être douteux, quoiqu'il y ait toute apparence que la petite armée resserrée dans ses murs, se défendra vigoureusement. La ville se prépare à soutenir un siège régulier; les rues sont bloquées, des barricades se forment de tous les côtés; et les principales maisons prennent l'aspect d'une garnison, et on fait tous les préparatifs pour offrir une résistance prolongée.

Londres, 23 août. Depuis lundi, les agents de don Pedro, se sont employés avec beaucoup d'activité à obtenir des recrues pour son armée. Quelques centaines de ceux-ci se sont déjà enrôlés. Ils doivent recevoir trente-six sols par jour jusqu'à ce qu'ils soient envoyés devant Oporto, et une fois embarqués, ils recevront £2 10s. par mois, indépendamment de leurs provisions. Un grand nombre s'étaient enrôlés hier.

Le nouvel emprunt de 150 millions au profit de la France, vient d'être conclu le 10 août, à 98 1/2 par cent. Les contractants étaient Rostchild et compagnie, et d'autres, au nombre de 27. Cet emprunt a été prélevé sur la Bourse à 100 francs 25 cents; mais il ne paraît pas avoir été accueilli bien favorablement, à cause de l'appréhension de la guerre dans laquelle les spéculateurs ont été jetés en voyant le ministre des finances accepter des offres de 2 1/2 par cent au dessous de ce qu'ils s'attendaient qu'il fixerait le prix minimum.

Bruxelles, 21 août. C'est hier, 20 août, que le roi et la reine ont fait leur entrée solennelle dans notre ville, après avoir passé les deux jours précédents à Laeken. Les rues par lesquelles a passé la procession étaient décorées avec magnificence; une foule immense les remplissait.

Parmi les différentes réponses du roi aux discours qui lui furent adressés, on a remarqué celle qu'il a faite au Bourgmestre d'Anvers. Sa Majesté lui a dit: "J'ai apprécié avec peine les bruits qu'on a fait circuler pendant mon absence sur la question importante de la navigation de l'Escaut; je puis assurer que ces bruits sont sans aucun fondement, et je suis persuadé que notre situation

n'a jamais offert un aspect plus favorable que dans ce moment."

—L'exécution à St. Flour du nommé Miguel, condamné à mort a présenté des circonstances fâcheuses. Ce condamné, qui avait été attaché négligemment, à terrasse et mis en fuite, au moment de l'exécution, le bourreau et son valet, renversé le prêtre et le concierge. Devenu maître du terrain, il s'est barricadé dans la cour, et personne n'osait l'approcher. Les autorités se transportèrent sur les lieux, et après avoir examiné longtemps comment l'on ferait pour s'emparer du nommé Miguel, ont prit le parti, d'après un réquisitoire du procureur du Roi, de faire feu sur lui, en le visant aux jambes. Cet individu, ayant été ainsi jeté à bas, a été exécuté aussitôt de la manière accoutumée.

—Le coléra fait de nouveaux progrès à Vienne, en Autriche. Dans la journée du 17 juillet, il y a eu 100 nouveaux cas et 35 décès. Un changement subit de température a contribué à ces résultats.

—Le coléra, qui paraissait entièrement éteint en Silésie, a reparu tout-à-coup dans cette province et dans beaucoup de villages à la fois.

—La grande place de la ville d'Alger vient d'être entièrement terminée. Pour former cette place, qui a 155 mètres de long sur 65 de large, on a été obligé d'abattre une grande mosquée qui était la principale de la ville. Il a fallu agir de ruse pour renverser cet édifice. Les ingénieurs français ont opposé pendant plusieurs nuit des mineurs qui travaillaient sans relâche; et quand la mosquée fut minée, on la fit écrouler. Les Arabes ont cru que c'était une punition du ciel, et ils disent que Mahomet les abandonne.

Dans la chambre des lords, le 15, lord Wellington censura fortement le gouvernement sur la marche qu'il tenait envers le Portugal. Lord Grey, en réponse, se récria contre toute part qu'on pourrait accuser l'Angleterre d'avoir pris pour amener la lutte actuelle. "Le ministère précédent avait qualifié lui-même d'usurpateur le prince qui y gouvernait de fait; le ministère actuel qu'il s'était emparé de la souveraineté, tandis qu'il y avait une armée britannique sur le territoire portugais. C'était la moment où il aurait fallu intervenir. On n'avait jamais reconnu don Miguel, et on avait toujours donné à don Maria le titre de "Sa Majesté très-fidèle." Lorsque le présent ministère arriva au pouvoir, il y avait une négociation pendante au moyen de laquelle don Miguel aurait été reconnu en accordant une amnistie. Bien loin de là, les prisons furent remplies de victimes de la plus cruelle tyrannie dont l'histoire offre l'exemple. La jeune reine avait été reconnue comme telle par le ministère précédent, traitée comme telle par le feu roi, elle soutenait maintenant ses droits au moyen d'une expédition. Il ne croyait pas comme le noble duc que l'Angleterre avait mal agi en n'empêchant pas cette expédition. Le faire eût été contradictoire puisqu'on reconnaissait le droit. La guerre civile régnait maintenant en Portugal, et il ne le regretta pas moins que le noble duc. Ce dernier avait déclaré le succès de don Pedro impossible. Il est vrai qu'il ne s'était pas encore beaucoup avancé, et que ces forces militaires ne lui promettaient pas le succès si tout le peuple était contre lui et si le roi de fait avait une armée pour maintenir son autorité. Mais malgré ce qu'en disait le noble duc, ceci lui paraissait extrêmement douteux, et connaissant le système de terre qui avait régné en Portugal, il était surpris même qu'on ne se fût pas montré davantage en faveur de don Pedro. Sans cette conjoncture, le gouvernement avait cru devoir adopter une neutralité dont il niait la violation. Notre flotte avait été demandée par les marchands qui ne se croyaient pas en sûreté. Mais le gouvernement de fait avait fait des représentations contre le retour de la flotte au cas d'hostilité, les vaisseaux n'étaient pas rentrés dans le Tage. Mais on avait cru nécessaire de doubler l'escadre, pour protéger les sujets britannique contre toute insulte.—C'était là ce que le gouvernement avait fait, et il s'efforçait aussi de faire observer la neutralité par les autres puissances. L'Angleterre devait être neutre dans la lutte, mais n'était pas tenue de l'être plus longtemps que les autres puissances, et il n'hésitait pas à dire que si l'Espagne faisait avancer une armée pour soutenir don Miguel, il ne croirait plus la neutralité obligatoire. C'était là le système et les principes des ministres. Le noble duc avait avec justice loué la conduite de l'amiral qui était dans ces parages; mais placé dans une position neutre, il avait droit d'être la pour faire respecter cette neutralité par les autres puissances. La flotte anglaise n'avait rien fait qu'on pût interpréter comme une violation de cette neutralité."

AMERIQUE DU SUD.

New-York, 29 septembre.—Le général Pedraza a cédé aux sollicitations de MM. Zerecero et Soto envoyés auprès de lui par Santa-Anna. Des lettres qui nous sont communiquées ne nous permettent aucun doute à cet égard. Quelque puisse être le résultat de la démarche de M. Pedraza, ses amis comme ses ennemis resteront convaincus qu'il n'a fait que céder à des instances répétées, et seulement lorsqu'il a cru sa présence indispensable pour terminer la lutte sanglante qui désola sa malheureuse patrie.

Le général Pedraza se rend à la Nouvelle-Orléans où il doit s'embarquer à bord du brick *Bello-Indio*, que l'on a mis à sa disposition.

La goëlette *Two-Brothers*, arrivée hier de Tampico, nous a apporté une liasse de la *Gazeta de Tampico*, contenant des dates jusqu'au 27 août. Le génl. Santa-Anna était encore à Orizaba, à 37 lieues de Mexico, avec son armée composée d'environ 4,000 hommes. Facio est entre lui et Mexico avec des forces qui s'élevaient, dit-on, à 2,000 hommes, surveillant les mouvements de son ennemi. Le général Bustamante était parti de Mexico et était à 150 miles de San-Luis-de-Potosi, avec 7,000 hommes, décidé à reprendre cette ville et à attaquer le général Montezuma dont les forces montent à 4,000 hommes. La *Gazeta* contient un long article dans lequel elle censure la conduite du capitaine de la goëlette des Etats-Unis, *Grampus*, pour avoir capturé la goëlette *Général-Montezuma*.

(*Courrier de la Nouvelle-Orléans.*)

ETATS-UNIS.

Les polonais viennent de faire un appel au peuple des Etats-Unis. Si les polonais qui ont été forcés de fuir le sol qui vit leur enfance, se décident à venir dans ce pays, ils y seront sans doute accueillis avec bienveillance, et ils y rencontreront cette sympathie qui s'efforcera d'admirer le poids de leur exil et de leurs souffrances. S'ils veulent néanmoins se fixer d'une manière permanente dans ce pays, il leur faudra se résoudre à devenir membres de la société, et ne plus nourrir l'espoir de conserver leur nationalité au milieu d'un peuple dont les institutions sont incompatibles avec tout autre système que celui qui assure à tout le monde une égale protection et des obligations réciproques. (*Boston Repository.*)

BAS-CANADA.

Nous n'avons pas encore reçu le rapport des procédés de la grande assemblée qui a eu lieu vendredi à Saint-Charles, sur la rivière Chambly; nous avons toutefois reçu les détails qui suivent, de sources certaines. Il y avait une foule considérable des cinq comtés, parmi lesquels se trouvaient les cultivateurs les plus aisés et les intelligents de chaque paroisse. Parmi les membres du comité présents se trouvaient les honorables Pierre D. Debartzch, président; Jean Dessaulles, Xav. Malhiot et Roch de St-Ours. Le comité ayant fait rapport de ses

procédés, l'assemblée adopta plusieurs résolutions, et entre autres pour lui continuer ses pouvoirs, nommant de nouveau l'honorable P. D. Debartzch comme président, et en outre cinq vice-présidents, dont un pour chaque comté, savoir: pour le comté de Rouville, le Dr. Wolfred Nelson; pour le comté de St-Hyacinthe, l'hon. Jean Dessaulles; pour le comté de Verchères, l'honorable Xavier Malhiot; pour le comté de Chambly, René Boileau, écuyer. Les membres du comité, auxquels ont été spécialement adjoints pour cet effet deux autres citoyens dans chaque paroisse, se réuniront pour dresser des pétitions à la législature d'après les bases posées dans les deux assemblées, et les feront signer ensuite dans chaque comté respectivement.

On nous annonce que d'après les expressions dont Son Excellence s'est servi dans sa lettre aux magistrats, l'assemblée n'a pas jugé expédient de lui faire parvenir la requête adoptée précédemment pour demander la convocation du parlement.

M. Galt, et une députation de la compagnie américaine des terres, ont travaillé avec lord Guderich, au bureau colonial, à Londres, le 18 d'août.

La publication du *Vindicator* (Journal dans la Langue Anglaise conduit dans les principes de la très-grande majorité des habitants de cette province) sera reprise très incessamment.

La rédaction en est confiée à d'habiles écrivains. Toutes lettres, communications &c. doivent être envoyées (affranchies) à M. Ludger Duvernoy, bureau de la Minerve, où l'on reçoit les abonnements, ainsi que chez MM. E. R. Fabre & cie, libraires, vis-à-vis la prison.

QUEBEC:

JEUDI, 4 OCTOBRE 1832.

Nous avons reçu ce matin, par la voie de New-York, des journaux de Londres du 24 et de Liverpool du 25 août.

Don Pedro était à Oporto le 16, et fortifiait la ville.— Le 6, une assez forte partie de son armée fut battue par les troupes de don Miguel, à quelque distance de la ville. L'escadre de don Miguel, qui avait prit la mer, était à quelques lieues d'Oporto le 15, et si l'amiral Sartorius ne la dispersait pas, la position de don Pedro devenait des plus critiques.

Nous apprenons que la proclamation appelant le parlement de cette province à l'expédition des affaires, doit être émanée aujourd'hui, et que le jour fixé est le jeudi 15 novembre prochain.

Les journaux du Haut-Canada de samedi dernier fournissent la proclamation de sir John Colborne, sommant le parlement pour l'expédition des affaires au 31 courant.

Des lettres particulières de Londres, datée du 22 août, de personnes bien informées sur les affaires relatives au pays, ne parlent d'aucune décision sur l'affaire de M. le procureur du roi.

Nous apprenons qu'on doit circuler incessamment le prospectus d'un nouveau journal hebdomadaire en langue anglaise, intitulé *The Pilot*, qui sera publié à Québec. La rédaction serait confiée à un monsieur irlandais, médecin de la Basse-Ville.

Une lettre de la rivière Chambly nous mande qu'on prenait des démarches pour faire publier un journal hebdomadaire en langue française, au village de St. Charles. La rédaction aurait été offerte à un monsieur français, domicilié à Montréal.

M. Chapman et M. Revans de Québec viennent de circuler le prospectus d'un nouveau journal quotidien en langue anglaise, intitulé *The Daily Advertiser*. Il doit être publié à Montréal et la première feuille paraîtra le 1er mai prochain.

Deux personnes atteintes du coléra ont été admises à l'hôpital des émigrés hier. Nous apprenons que la maladie s'est manifestée dans la prison, et que M. Campbell, autrefois épicier, rue St. Jean, en société avec M. Stinson, et détenu pour dettes, y a succombé hier.

Quinze à vingt bâtiments sont entrés dans le port la nuit dernière; entre autres le Favorite parti de Greenock le 25, la Fanny partie du même port le 28; et l'Artemis parti de Liverpool le 25 août. Ils ont apporté des journaux anglais et écossais du 25. Une vingtaine de bâtiments restent à la Grosse-Isle.

La nouvelle barque à vapeur le *Canadian Eagle*, mis en chantier par feu M. Greenfield, est arrivé ici aujourd'hui sur son premier voyage de Montréal.

RAPPORT D'AGRICULTURE.—septembre 1832.

Il a tombé moins de pluie que de coutume dans le mois de septembre. La température a été variable et il est survenu de nombreuses belles journées. La plus grande chaleur s'est élevée, le 3 et le 28, à 80° de Fahrenheit. Dans la nuit du 13 au 14, il a gelé à glace dans plusieurs endroits, et les cotons de patates ainsi que les plantes tendres ont été détruits.

Les grains qui avaient été ensemencés de bon printemps, ont atteint leur maturité au commencement du mois: ceux ensemencés plus tard étaient verts, et une partie considérable fut été coupée dans cette condition.— Une grande partie de ceux qui furent coupés ont été serrés en bon état. Les dommages qu'a essuyés le bled par suites des attaques d'un petit ver sur les grains du bled même sont considérables; l'avoine a aussi beaucoup souffert par les gelées, où elle n'aura pas le temps de mûrir.

Les patates durcissent vite, et elles seront prêtes à être recueillies sous peu; elles sont grosses, mais pas si bien garnies que de coutume. Dans quelques endroits leurs cotons furent atteints de la gelée dès le 25 août, et de nouveau dans la nuit du 13 au 14; la récolte à la suite de pareilles attaques se trouve toujours endommagée. Le peu de navets qui ont été ensemencés paraissent devoir donner une bonne récolte; ils sont cependant tardifs, et dans quelques endroits ils ont été endommagés par les sauterelles.

Les pâturages se ressentent encore de la sécheresse du mois de juillet; mais l'herbe des prairies et des champs de grains, a soulagé les bestiaux et augmenté le laitage, qui cette année a toutefois été que peu considérable.

La récolte de pommes et de prunes est composée cette année de quelques fruits épars détrempés et atteints par les verres, qui tombent au gré du vent. Les arbres ont été endommagés pour plusieurs années. Le produit ordinaire des jardins sera presque égal à celui des années moyennes.

Tout considéré, l'été n'a pas été propice à la végétation dans cette partie de la province. La perspective est meilleure à l'égard du district de Montréal et du Haut-Canada. Le bled se vendait à Albany le 25 septembre de 5/6 @ 6 schellins le minot. Quant à la récolte en Europe, on l'a dit être bonne; et il n'y a cependant rien de certain, excepté que les prix n'avaient point subi de hausse.

La chaleur moyenne de l'été jusqu'à présent a été moindre que la chaleur des années moyennes. Les melons et les raisins n'ont pas mûris au soleil, et la végétation n'a pas atteint et soutenu sa force accoutumée, quoique certainement elle était meilleure qu'en 1816.— Dans les endroits voisins de la ville de Québec même, il

n'est pas survenu, du 1er mai au 1er octobre, une gelée suffisante pour se faire remarquer sur les plantes les plus tendres.

Québec, 1er octobre 1832

Monsieur l'éditeur,

J'ai lu dans le *Canadien* du 1er courant un écrit daté, Hôtel-Dieu, Québec, 28 septembre 1832, signé Wm. Marsden, que nous avons vu secrétaire par désire d'une assemblée, dite générale de la profession, dans le *Mercury* du 25 août 1832. Je ne nierai pas que la première séance de cette assemblée fut générale; tous les membres de la profession y furent, pour ainsi dire, sans savoir ce qu'on voulait y faire. On nomma le docteur Holmes président, qui fut si charmé de l'honneur qu'on lui faisait, qui eut une si haute opinion des motions proposées et secondées par MM. Rousseau, Lyons, Nowland, Roberts, VonHland, Caldwell, etc., qu'il donna pour réponse à la seconde notification, qu'on lui fit d'une nouvelle assemblée, "qu'il n'aurait point, car dans son opinion, la conduite du comité ressemblait à du l'espionnage."— L'exemple du docteur Holmes fut suivi par les autres premiers médecins de Québec; en conséquence de quoi, ceux qui voulaient faire des motions et passer des résolutions eurent beau jeu, car il n'y avait personne d'aucun poids qui put les opposer; et néanmoins fidèles à leur première manière, ils intitulèrent toujours leurs minutes "à une assemblée de la faculté." Si cinq ou six étrangers pratiquant la médecine à Québec sont la faculté de Québec, ils ont raison.

Dans son premier avertissement, celui du 24 août, convoquant une assemblée, car il ne faut pas le confondre avec celui du mois de septembre; où après avoir détaillé tous les services qu'il a rendu au pays, il nous avertit qu'il est Wm. Marsden, chirurgien, etc., telle rue, tel numéro, etc., il est dit que cette assemblée sera convoquée "pour prouver au public la négligence du bureau de santé, à remplir certains devoirs qui lui ont été imposés par la "législature, par laquelle négligence la mortalité a été "beaucoup augmentée dans cette cité." Il est inutile de donner le démenti à cette assertion, car comme cela n'a jamais été prouvé, personne ne l'a oui, et tout le monde sait que rien est plus vrai que "parturiunt montes nascitur que ridiculus mus."

Enfin le 28 septembre 1832, a une assemblée de la faculté, on soumit au comité permanent la résolution du bureau de santé du 22 courant, qui décida sans hésiter "que cette imputation était injuste et non fondée, que "la profession se trouvait dans l'impérieuse nécessité de "prier le bureau de publier les noms des membres de la "profession médicale qui peuvent avoir contrevenu dans "le sens de la résolution du bureau en date du 22 courant." Ils pourraient exempter cette peine au bureau, en référant aux minutes de leurs assemblées, (exceptant toujours la première,) et là, sans exception, ils trouveront les noms de ceux qui n'ont pas coopéré avec le bureau.

Un homme voulant acquérir de la renommée, et ne trouvant pas d'autres moyens que de se jeter dans le Mont Etna, il s'y jeta.

HISTOIRE.

M. Neilson,

Comme il a plu au savant docteur Carter, soi-disant officier de santé résident à William-Henry, de contredire dans le *Herald* le petit paragraphe que je vous avais prié d'insérer dans votre Gazette au sujet des cas de coléra arrivés dans notre petite ville, et qu'il est surpris de notre exposé, ne sachant pas qu'il n'a pu puiser mes informations; pour tranquilliser le docteur et pour me justifier, je lui dirai que je tiens ces informations de gens qui n'avaient pas peur de visiter les malades et qui en ont vu quatre ou cinq contre lui un, tout en leur procurant les secours spirituels et temporels; et afin qu'il voie qu'il n'est pas aussi bien informé lui-même qu'il se l'était imaginé, je vais lui donner les noms et l'âge de ceux qui ont succombés à la maladie.

François Rondeau, 82; Charles Dillard, 40; Edouard Delligall, 20; Jean-Bte. Crête, 40; Catherine Antaya, 40; Bernard Kealing, 64; Joseph St-Martin, 40; François Cazavant, 42; Henry Sairs, 31; Amable Bellair, 47; Marguerite Bernard, 55; Elizabeth Carpentier, 5; Adélaïde Carpentier, 15 mois; Etienne Courchène, 50; Marie Lachapelle, 66; Jean-Bte. Letendre, 25; Marie-Anne Bernard, 22; Joseph Letendre, 72; Catherine Fortin, 4; Julie Fortin, 1; Louis Godfroy, 20; Angèle Chapeludum, 14; Louis Bellehumeur, 5; Thomas Provost, 25; tous ceux-ci sont morts dans la paroisse. Ronald Macdonald et Louis Cartier sont morts sur un cageot et ont été enterrés dans le cimetière catholique, et outre ceux là, deux étrangers, dont l'un est mort ici et l'autre sur un bateau à vapeur ont été enterrés dans le cimetière protestant.— Depuis le cinq septembre jusqu'au 14, il y a eu plusieurs cas de coléra, deux personnes seulement sont mortes; Etienne Peltier, 30; et Raphael Bellehumeur, 9. Depuis la mort de ce dernier, la maladie semble être disparue entièrement. En voilà assez, il me semble, pour apprendre à notre docteur ce qui se passe dans son village, et s'il en faut plus long, je pourrai lui envoyer à son domicile une liste de tous les cas qui sont arrivés ici depuis le 13 juin. Comme monsieur l'officier de santé paraît piqué de ce qu'on pourrait penser qu'il a manqué à son devoir et qu'il paraît avoir fort à cœur de remplir ses devoirs, je prendrai la liberté de lui faire une question en passant. Le bruit court ici que le soi-disant bureau de santé de William-Henry a reçu £50 de celui de Montréal, pour acheter un hôpital qu'on disait être commencé. Outre cela, nous citoyens du district de William-Henry, avons souscrit une certaine somme pour l'érection de cet hôpital. Où est cet hôpital? où sont les £50 du bureau de santé de Montréal, et qu'est devenu le montant de nos souscriptions? Je désirerais, ainsi que plusieurs autres, savoir si cet argent a été placé à intérêt ou à fond perdu.

UN SOUSCRIPTEUR.

DEBÈRE'S.
En cette ville, lundi dernier, à l'âge de 26 ans, dame Angélique Alger Débigaré, épouse de M. Joseph Pélion.

A Ste. Anne de la Pocatière, dame veuve Dionne, épouse de feu Jean Dionne, écuyer, N. P.

Au même endroit, Pierre Dionne, écuyer, capitaine de milice, à l'âge de 72 ans.

A Beauharnois, le 23 du mois dernier, M. John Hunter, à un âge avancé. M. H. était natif de Kilmarnock en Ecosse, et a été marchand à Montréal pendant l'espace de 40 ans.

A Terrebonne, vendredi, à l'âge de 75 ans, Joseph Turgeon, écuyer, l'un des plus anciens notaires de la province, ancien membre du Parlement Provincial. M. Turgeon avait été pendant longtemps un des notaires dont la pratique était la plus étendue et la mieux méritée. Il avait cessé d'exercer sa profession depuis nombre d'années. Il a souffert avec courage la longue maladie qui l'a enlevé. Sa femme et l'un de ses enfants étant décédés avant lui; il laisse pour seul fils et héritier, M. Joseph O. Turgeon, l'un des représentants actuels du comté de Terrebonne. (*Minerve.*)

A St. Roch des Aulnais, lundi, 24 septembre, âgée de 3 ans, Luce Pauline, fille de P. Donnelly, écuyer, Chirurgien de la Marine, dernièrement décédée à London, Haut-Canada.

PORT DE QUEBEC.

EXPÉDIE'S EN DOUANE.
Sept. 28.—Brigantin Manly, Dubon, Gaiway, W. Price & co; barque Albany, Rogers, Londres, H. A. Kinison; nav. Lady East, Straghan, Liverpool; Carter & Mucke; brick Marys, Jacobson, Newcastle, A. Gilmour & co; goëlle Caroline, Butler, Arichat, P. Pelletier & co; barque Argus, Johnson, Cork, H. Levesque & co; brick Henrietta, Owens, Liverpool, Rodgers, Dean & co; do. Czar, Russell, Greenock; do. de Justice, Winford, Belfast, Gov. H. Porke.

29 do.—Brick Telomachus, Lee, Poole, H Lemesurier & Co
gödi. St. Ann, Bernier, Miramichi, C. F. Aylwin; Jack Elizab-
beth, Atkinson, Sunderland, H Lemesurier & Co; barque Har-
riet, Luck, London, W. Price & Co; ship Bolivar, Fenwick,
Liverpool, A Gilmore & Co; gödi. Rachel & Jane, Hamilton,
Miramichi, C. F. Aylwin; brick Silvestris, Falch, Jamsique, J.
Lencraft; do. Provis, Arnold, Southampton, H Lemesurier &
Co; barque Marshall McDonald, Smart, Liverpool, T. Frost &
Co; do. Falls, Hall, Cork, Moir & Heath; do. Pons, Ellis,
Blair, Chatham, Pemberton; gödi. Louisa, Sire, Arichat, D.
& C. McCallum.

Oct. 1er.—Brick Cyrus, Mann, L. Merick, W. Price & Co; do.
Nightingale, Cruickshanks, Londonderry, Sewell & Hamilton;
gödi. Marie, Hoffman, Bale St. George, S. F. Holcomb; brick
Richard, Blackley, Liverpool, E. Baird.

ENTRE'S EN DOUANE.

Oct. 1er.—Nav. Jessie, Burton, 20 Août de Sydney, à H. G.
Forsyth & Co. lest.
—Barque Euphrosyne, Samson, 2 do. de Bridgewater, à H.
Lemesurier & Co, bricks.

3 do.—Brick Shannon, Gibson, 4 do. de Sunderland, à A. Gil-
mour & Co, charbon et vitres.
4 Oct.—Brick Favourite, Allan, 26 Août de Greenock, à Wm.
Price & Co, marchandises. 22 émirés.
—Nav. Artemis, Sparks, 2 do. de Liverpool, à Masson & Co,
marchandises.

SOCIÉTÉ DU FEU DE QUEBEC.

AVIS est par le présent donné à toutes personnes qui
désiraient faire ramener leurs cheminées à un au-
tre temps que celui fixé par loi, de s'adresser, par écrit, à M. Wil-
liam Connell, collecteur des argens de la Société, et laissé chez
lui au faubourg St. Jean, rue St. Gabriel, en arrière du Jupiter,
où laissé chez M. Belleau, H. V., rue Ste. Anne, No. 14.

Par ordre, R. G. BELLEAU, Sec. S. F. Q.

AVERTISSEMENT.

TOUTES personnes endettées envers la succession de
feu Cécile Guay, veuve en son vivant de Louis
Robitaille, ainsi qu'envers la succession de feu Edouard Robitaille
son fils, de la Pointe Lévy; sont priés de payer leurs
comptes au Notaire soussigné, qui est autorisé à régler ces succes-
sions, d'ici au quinze du mois d'octobre courant, sans plus long
délai; et ceux qui ont quelques demandes contre les dites succes-
sions, sont aussi priés de présenter leurs comptes dûment au-
tentés au dit notaire soussigné.

J. B. COULLARD, Notaire P.

Le soussigné prend la liberté d'informer le public
qu'il a pris une commission d'ententeur, et qu'il est
prêt à se charger d'aucune vente de meubles qui sera confiée à ses
soins et paiera le montant de telle vente le jour suivant; sa de-
meure est située n° 49, rue St. Jean.

J. S. HILL, E. & C.

CHAMBRE D'ASSEMBLÉE,

Mardi, 22 mars, 1853.

RESOLU.—Que les impressions faites pour la Cham-
bre soient partagées en trois classes, savoir: im-
pressions pendant la session, impressions hors de la session et im-
pressions du Journal et de l'Appendice, et qu'elles soient ef-
fectuées annuellement à la concurrence et données ensuite, par un
ou plusieurs Contrats à la personne qui fera l'offre la plus avan-
tageuse.

Attesté, Wm. B. LINDSAY, Greff. Assemblée.

Bureau du Greffier, Chambre d'Assemblée.

Québec, 1er Octobre, 1853.

Conformément à la Résolution ci-dessus, on recevra les sou-
missions jusqu'à l'ouverture de la prochaine Session, dans la
quelle elle seront soumises à la décision de la Chambre. Les
Soumissions devront être adressées au Greffier de la Chambre
d'Assemblée et endossées "Soumissions sur Impression."
Wm. B. LINDSAY, Greff. Assemblée.

DANS quelques jours sera soumis au public, le Pros-
pectus d'un ouvrage qui sera intitulé—
AN HISTORICAL NARRATIVE OF THE BOARDS
OF HEALTH OF Lower Canada, par GEO. ROBERTS, Chirurgien,
sous une analyse critique de ANTHONY VON IFFLAND,
Ecr. M. D. —*hinc pallor et ira.*
Hinc metus, insidiaeque, et nulla modestia voti.
L'ouvrage ci-dessus sera publié par souscription, en un volume
octavo, et comprendra plusieurs documents liés avec le sujet, et
qui expliqueront les mesures et la conduite suivies en cette pro-
vince par le Gouvernement, les Bureaux de Santé, les habitants
aînés et autres pendant le règne du coléra.

Québec, 26 sept, 1852.

VENTES PAR ENCAN.

Charbon de terre—Par W. D. DUPONT, sur le quel des Indes
SAMEDI prochain, à DEUX heures:
DEUX cents boisseaux de charbon de terre, propre
pour brûler dans des grilles, en lots à la commodité
des acheteurs, qui se débarquent maintenant du brick Margaret.
4 octobre, 1852.

VENDREDI, 12 du courant, à UNE heure, aux magasins de
HENRY ATKINSON, Ecuyer, par J. & M. FRASER:
POSITIVEMENT sans réserve pour clore diverses
consignations,
6 quarts raisins
17 dito grosseilles de Zante
5 balles plume
100 cruches huile de lin de Londres
300 barils blanc de plomb dit
100 do peinture noire dit
50 do do jaune dit
50 do do rouge dit
50 do do verte dit
18 quarts clous assortis
17 do chaises de 3 1/2 à 8 pouces
4 do chaînes de boeufs et traits,
20 do tôles
16 quarts plomb à tirer grosseilles assorties
35 caisses pipes de Hunter
100 quarts poudre à tirer F. F.
55 paniers poterie assortis pour ce marché, comme on
peut le voir par les catalogues des Encantements
30 paniers meilleurs vives à couronne
1 caisse saucés
13 pièces de cheminées de pierre noire élégamment ci-
selées,
2 paires roues de charrettes faites en Angleterre
—A USSI—
8 pipes vin d'Espagne
8 do do de Genève
2 barriques brandy
4 do vin sherry
50 caisses meilleure huile à salade
4 caisses brandy aux cerises, 1 douz. chacune
15 poêles simples de 2 et 3 pieds. — 2 octobre.

Vente étendue et de pris de Marchandises Sèches.
SAMEDI et LUNDI, 15 et 16 du courant, aux Chambres d'en-
can de J. & M. FRASER, rue St. Jacques, positivement
et sans réserve, un nombre de caisses et de balots de marchan-
dises manufacturées (en partie au compte et profit d'une succes-
sion en faillite), entre autres:
QUATORZE balles toiles de ménage, toile à draps,
coton des Indes, salemores, coton à chemises
blanchi, crossevers bleus et blanc, coton rayé bleu et noir et rouge
et blanc.

10 balles couvertes à points de 2 1/2, 3, 4 et 5 pts, et cou-
vertes à rose de 10-4.
10 caisses drils blancs et gris, fil à cordonner et à coude
de qualités et couleurs assorties, toile d'Irlande, toile
ouverte, mouchures, &c.
3 caisses contenant 36 pièces draps S. P. noir, bleu, drab
d'Orford, brut et ôilé,
11 balles drap large de l'Ouest d'Angleterre presque tout bleu,
6 caisses chapeaux d'hommes et de femmes de castor, tout
nouvellement débarqués du Richard, de Liverpool,
7 balles oreillers drab, storments, beverteen, tapis de tables
tout faits.

Les conditions seront énoncées lors de la vente.
HENRY ATKINSON.
Québec, 2 octobre, 1852.

Le soussigné, exécuteur testamentaire de feu THO-
MAS LEE, Ecuyer, notaire public, prie ceux envers
qui la succession est endettée de lui transmettre le montant de
leurs réclamations et ceux qui lui doivent de payer sans délai.
THOS. C. LEE.
Québec, 17 septembre 1852.

AVIS.
Le soussigné informe le public qu'il entreprendra aux
prix les plus modiques, toutes sortes d'ouvrages de
menuiseries et charpenterie.—S'adresser, faubourg St. Louis,
No. 16, rue Lachetière, BAZILE RICHARD.
Québec, 2 oct. 1852.

LIVRES de Prières, &c. à vendre chez NELSON &
COWAN, rue de la Montagne, côté de la Basse-Ville,
savoir:—
Paroissien Romain, papier fin, fig. morroquin plaqué, doré et
doré sur tranche,
Petit Paroissien id id id
Petit Paroissien des Fidèles id id id
Paroissien des Dames id id id
Paroissien des Dames id id id
Formulaire de Prières Chrétiennes id id id
Imitation de la Ste. Vierge id id id
Imitation de la Ste. Vierge id id id
Journée du Chrétien id id id
Visites au Saint Sacrement id id id
Chemin du Ciel id id id
Office divin id id id
L'Ange Conducteur, bien relié
Heures Nouvelles, en gros caractères
id id id
id id id
Epîtres et Evangiles id id id
Semaine Sainte id id id
Heures Romaines id id id
Livre de Vie id id id
Vie des Saints id id id
Étrennes Spirituelles id id id
Pensées Chrétiennes id id id
Journée du Chrétien id id id
Petit Paroissien id id id
Formulaire id id id
Imitation de Jésus-Christ id id id
Imitation de la Ste. Vierge id id id
Visite au Saint Sacrement id id id
Journée Sainte id id id
Grandul Romain, en morroquin, en veau et en mouton
Vespéral id id id id id
Processional id id id id id
Extrait du Processional, en veau
Cantiques des Misses id id id
Cantiques de Marseilles id id id
Office de l'Eglise id id id
Tableau de la Messe id id id
Pensez-y-bien id id id
Instructions Chrétiennes pour les Jeunes Gens id id id
Nouveau de St. François Xavier id id id
Histoire Abrégée de l'Ancien Testament id id id
id id id id id
id id id id id
Quinzaines de Pâques id id id
Heures Françaises id id id
Grand Catéchisme id id id
Petit Catéchisme id id id
Abrégement de Christian Doctrine for the use of the }
Diocese of Quebec. id id id

LIVRES D'ÉCOLES.
Sagr.—Éléments de la langue Anglaise, nouvelle édition,
considérablement augmentée par M. Popleton,
Grammaire Française et Anglaise par Chambaud
id id id par Perrin
id id id par Boyer
id id id par Levizac
Dictionnaire Anglais et Français et Français et Anglais par
id id id id par Deleatoville
id id id id par Nugent
Elements of French Conversation, with vocabulary, }
Anglais et Français, par John Perrin }
Grammaire Française par l'Homond }
Grammaire Latine par do. }
Nouvelle Méthode pour apprendre à bien Lire, }
Nouvelle Abrégé de la Géographie Moderne, &c. &c., à l'u- }
sage de la Jeunesse, (réimprimé publié) }
Syllabaire Français par Porny }
Traité d'Arithmétique, par J. A. Bouthillier }
Recueil Choisi, par Wostochow }
Télémaque par Fénelon }
Alphabet Français, double et simple }
Vigile, Horace, Cicéron, César, Ovide, Svo. }
Viris illustribus, &c. &c. }
Exemples pour écrire. }

Avis, papier, encre, plumes, ardoises, et toutes fournitures
d'écoles.
On fait une déduction considérable sur les prix, en faveur de
ceux qui achètent en gros.—4 octobre 1852.

ROBERT F. MAITLAND & CIE.
OFFRENT EN VENTE,
VIN d'Oporto supérieur, marque de Harris & fils,
Sherry, pâle, brun et or,
Madère des Indes Occidentales, marque de Phelps & Cie.
Ténériffe supérieur de Londres, en pipes, en tonneaux et en
quart de barrique,
Claret de Lafitte et Latour, en boîtes de 3 douz. }
vendages de 1852. }

Champagne effervescent supérieur,
Vins de Hock, Sauternes, Malmezy et Tinto,
Vin d'Oporto, choisi, neuf années en bouteilles, et gardant sa
couleur,
Poivre blanc et noir
Sago des Indes
Sucre des Indes en sacs
Indigo de Madras
Marinades en 1/2 douz. de bou-
teilles par caisse,
Sauces de toutes descriptions
Poudre à Curry
Moutarde de Durham
Clous de girofle
Muscade

Aussi qui se débarquent.
20 boîtes chandelles de Londres, mêches de cire, 4 à 6 à la
10 do, chandelles de cire } livr.,
10 pierres à filtrer à patente }
Poudre à tirer de FF et FFF en barils }
On trouvera au si dans leurs magasins, constamment un as- }
ortiment de vins en bouteilles. }
No. 4, rue St. Pierre. }
Québec, 26 juillet, 1852. }

À VENDRE.—Se débarquant maintenant,
25 quarts Raisins à pudding, de la grosse espèce,
30 do de raisins de Corinthe
9 balots de plume
50 boîtes pipes à chasseur
8 pipes Genève
6 tonnes brandy
10 pièces pour cheminée, de pierre
10 ballots de toile à voile, blanche
158 rouleaux cordage de toué, &c.
120 quart clous et fiches assortis
18 quarts plomb à tirer No. 1 à 5
200 jarres de 5 gal huile de lin de Londres
1050 barils blanc de plomb de Londres
200 do peinture noire do
100 do do rouge do
100 do do verte do
100 do do jaune do
106 boîtes huile à salade de France, de meilleur qualité
50 paniers vives (crown) 2 x 12 et 3 x 12
150 barils poudre à tirer F. F.
S'adresser à
HENRY ATKINSON.
Québec, rue St. Jacques, 15 juillet 1852.

LES soussignés offrent à vendre:—
L Rum de Demerara, Grenada et St. Vincent, en
poinçons, barriques et barils
Cassonade en barriques
Mélasse en poinçons et barriques
Vin de Ténériffe, L. P. et cargo en poinçons, barriques et
quarts de tonneau
Porter et Ale de Londres, en bouteille
Tabac en feuilles
Douves de chêne blanc.
5 Sept. 1852. FORSYTH WALKER & Cie.

A Vendre par les Soussignés:—
5 pipes vin de Ténériffe L. P.
5 tonnes Sherry, (de trois ans)
14 quarts d'Orford, &c.
80 douz. dito très vieux,
20 do d'Oporto, do.
Quelques boîtes de Champagne.
—A USSI—
14 boîtes toile à voile, No. 1 à 6,
4 do. ficelle pour seins et voiles,
3 do. fil de chanvre,
4 boîtes de lainages, &c.
Attendu de jour en jour, un assortiment de marchandises sèches.
JOHN EDW. ROSS, & Cie.
No. 7, rue St. Pierre, vis-à-vis la Banque de Québec.
Québec, 5 juillet 1852.

Aux Constructeurs et Contracteurs de Quais.
LES syndics soussignés du Nouveau Marché sur la
rue St. Paul sont prêts à entrer en marché pour
l'érection d'un quai en front des lots de terrain dernièrement ven-
du du côté Est du dit marché, et pour la prolongation de la
rue Ramsay, jusqu'à l'extrémité de la rivière St. Charles, et aussi
pour l'érection d'un quai à l'extrémité de la dite rue pour pro-
téger la grève du marché. On pourra voir le plan du dit quai,
avec la description de l'ouvrage proposé, et connaître les termes
de paiement, en s'adressant à M. Gauthier, qui recevra des pro-
positions scellées pour le dit ouvrage, contenant les noms et si-
gnatures de deux bons cautions, jusqu'à MERCREDI 10e
jour d'Octobre prochain, à midi, temps auquel elles seront ou-
vertes.

W. HENDERSON }
AUG. GAUTHIER } Commissaires du
COLIN M'CALLUM } Nouveau Marché
B. LACHANCE } rue St. Paul.
JOHN MUNN. }

MAISON DE CORRECTION.
AVIS est donné aux constructeurs de bâtiments et au-
tres, qu'il trouveront constamment à vendre en lots
à la commodité des acheteurs, une quantité de la meilleure étoupe
bien goudronnée.—Aussi, plusieurs cents de poches de deux mi-
nuts chaque, de différents prix. S'adresser au soussigné.
Par ordre du commissaire,
P. W. KELLY, surintendant.
N. B.—On paie un bon prix pour des vieilles manœuvres.
Québec, 27 sept, 1852.

AVIS.—Le public est par le présent averti de ne don-
ner aucun crédit à Narcisse Rousseau au nom de
son père, vu qu'il ne paiera aucune dette contractée par lui.
Québec, 29 sept. 1852. JOSEPH ROUSSEAU.

AVIS.—Les soussignés ayant été conjointement auto-
risés par M. Thos. Saunders de Dublin, (frère et
légataire universel de feu JAMES SAUNDERS, en son vivant, négo-
cier de Québec), pour liquider les affaires de la succession du dit
James Saunders, prient toutes les personnes qui ont des réclama-
tions contre la succession de ses présents sans délai, dûment au-
thentiquées, au domicile du défunt, no. 16, rue Buade, et ceux
qui y doivent sont priés de payer incessamment aux soussignés,
qui fourniront conjointement des quittances pour les dettes, en
conformité à l'autorité donnée à cet effet par le dit Thos. Saun-
ders, et dont on pourra prendre communication des soussignés en
s'adressant au domicile susdit.
WALTER PLUNKET,
THOS. W. DE JONCOURT, } procureurs,
Québec, 22 sept, 1852.

AVIS.—Le soussigné ayant cessé son commerce à
Québec, et étant sur son départ pour aller résider
à la campagne, prie tous ceux qui lui doivent de payer le mon-
tant de leurs comptes sans délai; sans qu'il sera obligé de les
mettre entre les mains de son avocat.
PIERRE MEVILLE DECHÈNE.
Québec, 20 septembre, 1852.

AVIS.—Les Seigneurs, Co-Seigneurs et Tenanciers
propriétaires de la Seigneurie de l'Isle du Pads,
ayant droit en la Commune d'écuelle, donnent avis, qu'ils s'adres-
seront à la Législature en sa prochaine session, aux fins d'ob-
tenir un acte pour autoriser à nommer des Syndics aux réglé-
ments et gestions des affaires de la dite Commune.
Isle du Pads, 15 septembre, 1852.

AVIS.—Les soussignés ayant été dûment nommés tu-
rix et tuteur aux enfants mineurs de feu Charles
Morrison, éc., prient toutes personnes qui doivent à la suc-
cession de payer le montant de leurs dettes à la tuteur, et ceux qui
ont des réclamations contre la succession de les remettre propre-
ment authentiquées à la même personne.
M. T. EMERENTIEU MORRISON,
Wm. MORRISON, Sub-Tuteur.
Berthier, 17 août 1852.

AVIS.—Le soussigné dûment autorisé à régler les
affaires concernant la succession de feu l'honorable
JEAN THOMAS TACHECHAU, prie toutes personnes auxquelles la
dite succession peut devoir, de vouloir bien lui transmettre le mon-
tant de leurs diverses créances, et celles qui peuvent devoir à la
dite succession, de vouloir bien lui payer le montant de leurs det-
tes sans délai, en s'adressant à LOUIS PANET, éc., à Qué-
bec, ou au soussigné, à Ste. Marie. J. JH. RENVY, N. P.
Ste. Marie, 9 août 1852.

AVIS est par le présent donné que les affaires ci-
devant gérées sous le nom de Ross McNaught, et
cic, seront à partir de ce jour-là continuées par les soussignés
sous le nom de Holme, McNaught et cie
JOHN McNAUGHT, } par leur procureur
DAVID HOLME, } Dun, McNaught,
DUNRO ROSS, }
JOHN McNAUGHT, }

AVIS.—Le soussigné, exécuteur testamentaire de feu Dame
Duchessay, veuve de feu l'honorable Antoine Louis
Juchereau Duchesnay, prie toutes personnes auxquelles sa suc-
cession peut devoir, de vouloir bien lui transmettre le montant de
leurs diverses créances, et celles qui peuvent devoir à la dite suc-
cession de vouloir bien lui payer le montant de leurs dettes sans
délai.
CHARLES DUCHESNAY,
rue St. Louis,
Québec, 1er Sept. 1852.

AVIS.—Le soussigné donne avis public, que toutes les affaires
de la ci-devant Société, de Dorion et Bouchard lui
étant dévolues, il requiert ceux qui lui doivent de le payer. Et
toutes personnes qui pourraient avoir quelque réclamation contre
la dite Société, sont priées de lui adresser leurs comptes.
3 juillet 1852. CIAS BOUCHARD.

AVIS.—Le soussigné procureur fondé de Dame Adélaïde Mé-
thote, veuve de feu Pierre Charest, écuyer, en son
vivant, Seigneur des Grondines, Ste. Anne, &c. tant en son nom
comme ayant été commune, en tous biens, même les acquets et
propres, avec le dit feu sieur Charest, qu'en sa qualité de tutrice
à l'enfant mineur issu de leurs mariages, donne avis qu'il est seul
autorisé à recevoir ce qui était dû au dit Pierre Charest, à sa
mort, et se trouve maintenant payable à sa veuve, d'après les
clauses de son contrat de mariage. Il prévient aussi ceux aux-
quels le dit Pierre Charest a passé des actes de donation, vente,
obligations, &c., au préjudice des droits acquis à la dite Adélaïde
Méthote par son contrat de mariage, et desquels l'on se propose
de poursuivre la nullité, qu'ils aient à venir trouver le soussigné,
s'ils désirent éviter des poursuites, que la dite Dame Veuve Cha-
rest est avisée de commencer contre eux.
FELIX MERCURE.
Montréal, 9 août, 1852.

CONTRATS POUR LE GOUVERNEMENT.
DES propositions seront reçues d'ici à midi du VEN-
DREDI, douze Octobre prochain, pour les articles
et services suivants:—
2,650 quarts farine fine inspectée, de 196 livres chaque, en pro-
portions égales, des fabriques du Haut et du Bas-Canada, dont
1,325 quarts livrables le ou avant le 1er janvier, et le reste le ou
avant le 1er juillet 1853, au magasin du roi, qui du roi; chaque
quantité étant garantie de se garder bonne et saine durant les six
mois qui suivront la livraison. Les propositions constateront le
prix par quart en cours sterling, et le paiement en sera fait en
billets d'échange sur la trésorerie de Sa Majesté au prorata de
£100 pour chaque £101 10s., payable sur le contrat.
HOLAINGERIE DE FAIN.
Les propositions doivent constater combien de livres de bon
pain seront livrables pour chaque 100 livres de farine livrée au
magasin du roi. On pourra prendre connaissance des conditions
de ce contrat en s'adressant au bureau.
HUILE DE LOUP-MARIN, (meilleure qualité)
500 gallons, mesure ordinaire, le prix sera constaté en cour
d'Halifax.
75 livres coton pour mêches dito.
Le paiement sera fait sur la livraison si l'article est approuvé.

VOITURAGE.
Tel qu'on pourra exiger à Québec, pour les départemens mi-
litaires et les troupes pendant l'année 1853.
Les propositions constateront le prix en cours d'Halifax, pour
un, deux, trois ou quatre chevaux avec cochers, et les voitures
propres au voyage, ainsi que le prix au dessous du tarif de la
ville, auquel des voyages seul à seul seront volés, le prix par
corde de 130 pieds cube de bois, et le boisseau de charbon de
terre de 36 minots, à être transportés du Parc aux Casernes ou
maisons des officiers pas plus loin que les casernes.
Deux cautions solvables seront exigées par l'exécution sur un
contrat, et l'argent sera payé en cours d'Halifax.
Bureau du Commissariat,
Québec, 11 Sept. 1852. }

CONTRAT POUR DU BOIS.
Le Commissaire Général recevra des offres VENDREDI
le 19 octobre 1852, jusqu'à midi, de toute personne
ou personnes qui seront disposées de contracter pour fournir le
bois de chauffage pour la garnison de Québec, savoir:
Pour livrer 7000 cordes anglaises, (chaque corde de 128 pieds
cube) depuis l'époque de l'ouverture de la navigation, à être
complétées le ou avant le 1er novembre 1853, et livrables dans
les proportions suivantes:—
1000 cordes le ou avant le 15 août.
2000 cordes dans le mois de septembre, et le reste
4000 cordes dans le mois d'octobre, en telle sorte que le tout
soit livré le ou avant le 1er novembre 1853.
On recevra des offres pour des quantités qui ne seront pas moins
de 1000 cordes; et on aura soin de marquer en même tems
l'époque de la livraison.
Le bois devra consister en une proportion égale d'érable et de
bouleau noir, sains, et de la meilleure qualité; les morceaux se-
ront de 3 ou 4 pieds de long; on devra s'expliquer dans les offres;
et seront livrés en piles d'une corde, pour être après cela mis en
piles de deux cordes, et au dépens du contractant.
OU BIEN.
En fournissant la même espèce de bois de chauffage, en détail
pour une ou trois années—la corde sera livrée, et le bois sera four-
ni par le contractant sur des bons du Commissariat, mais il devra
avoir un dépôt de pas moins de cinq mille cordes dans le cham-
pion, le ou avant le 1er novembre de chaque année. Les offres
devront exprimer le taux par corde en monnaie d'Halifax, et le
paiement se fera tous les mois, ou par chaque mille cordes, pourvu
que le contractant ait livré 1500 cordes.
On ne permettra aucune vente de bois à des individus et on ne
suffrira aucune commutation avec les parties qui auront droit au
bois de chauffage, sous une pénalité de £25 pour chaque viola-
tion de cette condition.
On pourra se procurer des modèles d'offres à ce bureau, ou bien
au bureau du Commissariat de Montréal ou de Sorel.
Québec, 8 août 1852.

BUREAU DU GREFFIER,
Chambre d'Assemblée,
Québec, 14 août, 1852.
EN conséquence de la mort de M. Jacques Langlois,
bibliothécaire de l'Assemblée, la Bibliothèque et
la Chambre de Lecture seront fermées jusqu'à nouvel ordre.
W. B. LINDSAY,
Greffier de l'Assemblée.

AVIS.—Le soussigné prends la liberté d'informer ses
amis ainsi que le public, qu'il doit continuer sur
son propre compte, les affaires d'ENCANTEUR et COU-
TIER, et agent en général suivies par feu James G. McLEAN,
et qu'il occupe les mêmes bâtimens, rue Saint-Jacques, pour cet
objet que faisant ce Monsieur, où il est prêt à recevoir pour
vendre toutes descriptions de marchandises importées, ainsi que
les productions du pays.

A VENDRE,
200 boîtes eau de Cologne Arrow-root en boîtes
50 quints biscuit 800 quints morue
100 quarts clous 20 paniers poterie
25 quarts verterie 50 boîtes pierre à bien
10 tonnes ferre 1 tonne cuivre pour fiches
20 quarts vinaigre 1 quart suif
6 quarts Sherry et 2 do vin 10 boîtes chapeaux gris et
noir.
Aussi.—Le reste des marchandises des Indes arrivées par le
Coldstream. P. SHEPPARD.
Un assortiment très-étendu de marchandises sèches,
Québec, 11 août 1852.

SUCCESSION de l'honorable Juge Tachechrau.—Tous
ceux des créanciers de cette succession qui n'ont pas
encore fourni leurs réclamations, sont respectueusement priés de
vouloir bien les transmettre sans délai au Soussigné, afin qu'il
soit procédé à terminer les affaires de la dite succession sans plus
de retardement.
LOUIS PANET,
Noir.

M. IGNACE GAGNON déjà agent pour un grand
nombre d'écoles, informe Mrs. les syndics qu'il
se chargera de retirer les allocations des maîtres d'écoles pour 25
6d, par chaque école, les frais de poste à part s'il s'en trouve et
celà pour la durée du présent acte des écoles élémentaires.
Québec, 4 septembre 1852.

ON a besoin d'un Maître d'École à St. Jean Chrysos-
tôme près d'Échemin. Il doit être capable d'en-
seigner les deux langues; on lui fournira une bonne maison, et
les articles nécessaires pour tenir l'école.—S'adresser incessam-
ment à M. Pierre Lagucoux, à Échemin.
Québec, 15 juillet 1852.

JOHN KELLY, tailleur, informe respectueusement
ses amis et le public, qu'il vient d'ouvrir boutique au
No. 15, rue Saint-Joseph, la porte voisine à celle de M. Defoy,
notaire, où il gardera un assortiment général d'articles, qu'il est
assuré mériter l'approbation de ses clients.
J. K. peut assurer ceux qui voudront bien l'encourager, que
leurs ordres seront exécutés avec attention et promptitude.
N. B.—Des habillemens militaires et navales et des habillemens
pour les dames qui vont à cheval, fait d'après le meilleur goût.
Québec, 22 sept. 1852.

M. S. SPOONER, étant de retour à l'Hotel Albion,
respectueusement renouvelle aux Citoyens de
Québec l'offre de ses services.
Cesx qui les désirent sont priés de s'adresser à lui immédiate-
ment, son séjour devant être court.
N. B. M. Spooner sera toujours à l'Hotel jusqu'à Neuf heures
A. M., et à midi et demi, mais rarement à d'autres temps.
Québec, 18 septembre, 1852.

JOHN GRAVES prend la liberté d'informer les Mes-
sieurs de Québec, qu'il continue de faire des affaires
comme FORGERON et MARECHAL, à son vieux atelier,
rue St. Jean, et qu'ayant donné un bail d'une partie de ses bâtimens
à M. THOMAS P. H. chirurgien vétérinaire, de Londres, il a
fait un arrangement avec M. Paul de ferrier tous les chevaux en-
voyés à son atelier, et il peut par ce moyen assurer ceux qui lui
confieront leurs chevaux, qu'il les fera avec la plus grande at-
tention et sur les meilleurs principes.
Québec, 4 septembre 1852.

H. I. WILLIAMS, MEUBLIER, un peu plus bas que
la porte du Palais; et la porte voisine de la Ban-
que, rue St. Pierre.—Répare, nettoye et change toute espèce de
meubles de ménage, matelas &c.
On peut se procurer des cercueils, et se faire inhumer à des
termes modérés.—Québec, 18 août 1852.

LES affaires de la Société sous le nom et raison de
L MILLER & BURKE, ci-devant existante, ayant
par la mort de M. Elizer Miller dévolues au soussigné, tous ceux
qui ont des réclamations contre la dite société sont priés de
les présenter pour être réglées, et ceux qui y doivent sont respec-
tueusement priés de payer immédiatement.
No. 15, rue Fabrique,
W. BURKE,
Québec, 15 sept. 1852.

LE Soussigné exécuteur testamentaire de feu Dame
Duchessay, veuve de feu l'honorable Antoine Louis
Juchereau Duchesnay, prie toutes personnes auxquelles sa suc-
cession peut devoir, de vouloir bien lui transmettre le montant de
leurs diverses créances, et celles qui peuvent devoir à la dite suc-
cession de vouloir bien lui payer le montant de leurs dettes sans
délai.
CHARLES DUCHESNAY,
rue St. Louis,
Québec, 1er Sept. 1852.

AVIS.—Le soussigné donne avis public, que toutes les affaires
de la ci-devant Société, de Dorion et Bouchard lui
étant dévolues, il requiert ceux qui lui doivent de le payer. Et
toutes personnes qui pourraient avoir quelque réclamation contre
la dite Société, sont priées de lui adresser leurs comptes.
3 juillet 1852. CIAS BOUCHARD.

AVIS.—Le soussigné procureur fondé de Dame Adélaïde Mé-
thote, veuve de feu Pierre Charest, écuyer, en son
vivant, Seigneur des Grondines, Ste. Anne, &c. tant en son nom
comme ayant été commune, en tous biens, même les acquets et
propres, avec le dit feu sieur Charest, qu'en sa qualité de tutrice
à l'enfant mineur issu de leurs mariages, donne avis qu'il est seul
autorisé à recevoir ce qui était dû au dit Pierre Charest, à sa
mort, et se trouve maintenant payable à sa veuve, d'après les
clauses de son contrat de mariage. Il prévient aussi ceux aux-
quels le dit Pierre Charest a passé des actes de donation, vente,
obligations, &c., au préjudice des droits acquis à la dite Adélaïde
Méthote par son contrat de mariage, et desquels l'on se propose
de poursuivre la nullité, qu'ils aient à venir trouver le soussigné,
s'ils désirent éviter des poursuites, que la dite Dame Veuve Cha-
rest est avisée de commencer contre eux.
FELIX MERCURE.
Montréal, 9 août, 1852.

CONTRAT POUR LE GOUVERNEMENT.
DES propositions seront reçues d'ici à midi du VEN-
DREDI, douze Octobre prochain, pour les articles
et services suivants:—
2,650 quarts farine fine inspectée, de 196 livres chaque, en pro-
portions égales, des fabriques du Haut et du Bas-Canada, dont
1,325 quarts livrables le ou avant le 1er janvier, et le reste le ou
avant le 1er juillet 1853, au magasin du roi, qui du roi; chaque
quantité étant garantie de se garder bonne et saine durant les six
mois qui suivront la livraison. Les propositions constateront le
prix par quart en cours sterling, et le paiement en sera fait en
billets d'échange sur la trésorerie de Sa Majesté au prorata de
£100 pour chaque £101 10s., payable sur le contrat.
HOLAINGERIE DE FAIN.
Les propositions doivent constater combien de livres de bon
pain seront livrables pour chaque 100 livres de farine livrée au
magasin du roi. On pourra prendre connaissance des conditions
de ce contrat en s'adressant au bureau.
HUILE DE LOUP-MARIN, (meilleure qualité)
500 gallons, mesure ordinaire, le prix sera constaté en cour
d'Halifax.
75 livres coton pour mêches dito.
Le paiement sera fait sur la livraison si l'article est approuvé.

VOITURAGE.
Tel qu'on pourra exiger à Québec, pour les départemens mi-
litaires et les troupes pendant l'année 1853.
Les propositions constateront le prix en cours d'Halifax, pour
un, deux, trois ou quatre